

OUVERTURE DES SOUMISSIONS – TOITURE DU GARAGE MUNICIPAL

Personnes présentes: Madame Sylvie Champagne, directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Nicole Garant, secrétaire-trésorière adjointe, Madame Josiane Perron, Madame Nancy Spénard.

Les soumissions ont été ouvertes le 31 octobre 2017 à 11h01.

SOUMISSIONNAIRES	PRIX (incluant taxes)
-Toitures Morneau	57 774,65\$ incluant les taxes
-Inno-Toit	59 614,54\$ incluant les taxes
-Construtech-Reno	70 774,01\$ incluant les taxes

Sylvie Champagne, directrice générale

Nicole Garant, secr.-très. adjointe

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON COMTÉ DE RICHMOND

Lundi, le 13 novembre 2017 sous la présidence du maire, Monsieur Gérard Messier, séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-François-Xavier-de-Brompton, tenue au lieu habituel. La réunion débute à 19h00.

Sont présents Messieurs les conseillers :

Yvon Laroche
Claude Paulin
Adam Rousseau
Alexandre Roy
Michel Frappier
Antoine Simard-Lebrun

Ainsi que la directrice générale
et secrétaire-trésorière :

Sylvie Champagne

Il y a 14 personnes présentes à cette séance.

*** Cette séance du conseil municipal est enregistrée pour les fins de rédaction du procès-verbal.

***** OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire Gérard Messier, souhaite la bienvenue à tous.

***** RÉGULARITÉ CONVOCATION ET CONSTAT DE QUORUM**

La régularité de la convocation et le quorum du conseil ayant été constatés par le maire, la séance est déclarée par ce dernier régulièrement ouverte.

*** La réunion débute par un moment de réflexion, lequel texte est lu par Monsieur le conseiller Yvon Laroche.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

- *** Réflexion
- 1.0 Ouverture de la session et mot de bienvenue du maire;
- 2.0 Régularité convocation et constat de quorum;
- 3.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 4.0 Procès-verbal :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal du 02 octobre 2017;
 - Info 4.2 Suivi du procès-verbal du 02 octobre 2017;
- 5.0 MRC :
 - Info 5.1 Suivi de la rencontre du 18 octobre 2017;
- 6.0 Correspondance:
 - 6.1 Opération Nez Rouge;
 - 6.2 Adoption du bordereau de correspondance du 25 septembre au 08 novembre 2017;
- 7.0 Administration générale :
 - 7.1 Nomination du maire suppléant/substitut du maire à la MRC;
 - 7.2 Résolution autorisant les signataires de chèques;
 - 7.3 Nomination des comités consultatifs;
 - 7.4 Téléphone cellulaire du maire;
 - 7.5 Frais de déplacement des élus;
 - 7.6 Formation « les impacts de la Loi 122 sur le travail du directeur général;
 - 7.7 Formation obligatoire pour les nouveaux élus;
 - 7.8 Acceptation des frais – règlement 2017-219 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 82 000\$ pour des travaux de pavage sur les rues des Hérons et des Bernaches et les honoraires professionnels;
 - Info 7.9 État des activités de fonctionnement à de fins fiscales au 31 octobre 2017;
- 8.0 Période de questions (15 minutes);
- 9.0 Sécurité publique:
- 10.0 Travaux publics :
 - 10.1 Soumissions : toiture du garage municipal;
 - 10.2 Programme de réhabilitation du réseau routier local;
 - 10.3 Convention collective – horaire déneigement saison 2017-2018;
 - 10.4 Convention collective – prime de disponibilité;
 - 10.5 Salariés permanents saisonniers – 17 semaines;
 - 10.6 Ajout à la liste des personnes salariées réservistes;
 - 10.7 Routes blanches;
 - 10.8 Acceptation des frais – programme de réhabilitation du réseau routier local 2017;
 - 10.9 Contrat MTQ – avenant numéro1;
- 11.0 Hygiène du milieu :
 - 11.1 Ligne directrice pour l'encadrement des activités de compostage et restriction concernant l'utilisation de sacs compostables;
 - 11.2 Appel d'offres - enfouissement des matières résiduelles;
 - 11.3 Plan d'action MAMOT - norme en phosphore;
 - 11.4 Bris d'une pompe à la station de pompage numéro 4;
- 12.0 Aménagement, urbanisme et développement :
 - 12.1 Entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique;
- 13.0 Loisirs et culture:
 - 13.1 Carrefour action municipale famille;
 - 13.2 Formation « Jeux d'eau – une vague à suivre »;
- 14.0 Comptes soumis pour approbation;
- 15.0 Affaires nouvelles;
- 16.0 Période de questions (15 minutes);
- 17.0 Ajournement ou levée de la séance.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit exemptée de faire la lecture de l'ordre du jour compte tenu que chacun des membres du conseil a reçu copie du document ;

ET QUE l'ordre du jour soit adopté avec le point «Affaires nouvelles» ouvert.

ADOPTION : 6 POUR

285-11.2017 4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 02 OCTOBRE 2017

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a reçu copie du procès-verbal du 02 octobre 2017 avant ce jour et déclare en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau et adopté l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 02 octobre 2017 soit adopté tel que déposé.

ADOPTION : 6 POUR

***** 4.2 SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 02 OCTOBRE 2017**

La directrice générale ne résume aucun dossier.

***** 5.1 SUIVI DE LA RENCONTRE DU 18 OCTOBRE 2017 – MRC**

Monsieur le maire, Gérard Messier résume le dossier sur la récupération du verre et le projet de collectes des plastiques agricoles.

286-11.2017 6.1 OPÉRATION NEZ ROUGE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance du 03 novembre 2017 de l'organisme Opération Nez Rouge Région du Val-Saint-François quant à une demande de subvention pour l'année 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers qu'une somme de 125,00\$ soit versée à l'organisme Opération Nez Rouge Région du Val-Saint-François pour l'édition 2017.

ADOPTION : 6 POUR

287-11.2017 6.2 ADOPTION DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE DU 25 SEPTEMBRE AU 08 NOVEMBRE 2017

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Laroche, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers de prendre acte du bordereau de correspondance du 25 septembre au 08 novembre 2017.

ADOPTION : 6 POUR

288-11.2017 7.1 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT/SUBSTITUT DU MAIRE À LA MRC

Il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Antoine Simard-Lebrun et adopté à l'unanimité des conseillers de nommer maire suppléant/substitut du maire à la MRC du Val-Saint-François, les conseillers selon le calendrier ci-dessous désigné :

Monsieur le conseiller Yvon Larochelle : de novembre 2017 à avril 2018;

Monsieur le conseiller Adam Rousseau : de mai à octobre 2018 ;

Monsieur le conseiller Michel Frappier : de novembre 2018 à avril 2019 ;

Monsieur le conseiller Yvon Larochelle : de mai à octobre 2019.

ADOPTION : 6 POUR

*** Monsieur le maire explique les nominations pour les deux prochaines années.

289-11.2017 7.2 RÉSOLUTION AUTORISANT LES SIGNATAIRES DE CHÈQUES

CONSIDÉRANT les termes de la résolution nommant le maire suppléant par période de six (6) mois jusqu'en octobre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut prévoir les cas d'absence ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale avise à l'avance l'institution financière de la nécessité que le maire suppléant puisse signer des chèques ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers que Monsieur le maire, Gérard Messier ou le maire suppléant et Madame Sylvie Champagne, directrice générale secrétaire-trésorière ou Madame Nicole Garant, adjointe en remplacement de la directrice générale, secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton à compter de ce jour.

ADOPTION : 6 POUR

290-11.2017 7.3 NOMINATION DES COMITÉS CONSULTATIFS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Antoine Simard-Lebrun et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter les nominations des élus aux différents comités consultatifs, pour une période de 2 ans, tels que présentés ci-dessous:

SÉCURITÉ PUBLIQUE (régie incendie région Windsor, sécurité civile, plan mesures d'urgence)

- Monsieur Yvon Larochelle
- Monsieur Claude Paulin

LOISIRS, CULTURE et FAMILLE (parc des Pionniers, parc Hérons Bernaches, patinoire, partenariat école Arc-En-Ciel, piste cyclable, véhicules hors routes, politique familiale, MADA)

- Monsieur Adam Rousseau
- Monsieur Antoine Simard-Lebrun

VOIRIE (entretien des bâtiments)

- Monsieur Michel Frappier
- Monsieur Adam Rousseau
- Monsieur Antoine Simard-Lebrun

ENVIRONNEMENT, HYGIÈNE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE (égouts, bassins versants)

- Monsieur Yvon Larochelle
- Monsieur Claude Paulin

URBANISME

- Monsieur Yvon Larochelle
- Monsieur Adam Rousseau
- Monsieur Alexandre Roy

FINANCE

- Monsieur Michel Frappier
- Monsieur Yvon Larochelle
- Monsieur Antoine Simard-Lebrun

Ce comité se réunit aux trois mois.

RENCONTRES PONCTUELLES

COMITÉ D'ÉCOLE

- Monsieur Gérard Messier

CHAMBRE DE COMMERCE RÉGIONALE

- Monsieur Alexandre Roy

L'ASSOCIATION DU LAC TOMCOD

- Monsieur Alexandre Roy

TRANS-APPEL

- Monsieur Michel Frappier

ENVIRONNEMENT

- Monsieur Alexandre Roy

COMITÉ DE RELATIONS DE TRAVAIL

- Monsieur Gérard Messier
- Monsieur Adam Rousseau
- Monsieur Alexandre Roy

ADOPTION : 6 POUR

Monsieur le maire explique les raisons justifiant la nomination des élus.

291-11.2017 7.4 CELLULAIRE DU MAIRE

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge à propos de considérer le remboursement d'une partie des frais du cellulaire du maire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité d'autoriser

un remboursement mensuel de 40,00\$ excluant les taxes pour le cellulaire du maire, Monsieur Gérard Messier.

ADOPTION : 6 POUR

292-11.2017 7.5 FRAIS DE DÉPLACEMENT DES ÉLUS

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge à propos de considérer le remboursement des frais de déplacement des élus lorsque ceux-ci doivent se déplacer à l'extérieur du territoire de la municipalité aux fins de différentes représentations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité de rembourser, sur présentation d'un compte de dépenses, les frais de kilométrage des élus à l'extérieur du territoire de la municipalité, selon le taux de l'allocation de kilométrage consenti aux employés municipaux.

ADOPTION : 6 POUR

293-11.2017 7.6 FORMATION « LES IMPACTS DE LA LOI 122 SUR LE TRAVAIL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL »

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la programmation de l'association des directeurs municipaux du Québec concernant la formation « Les impacts de la loi 122 sur le travail du directeur général »;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'inscription sont de 522,00\$ excluant les taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale, Madame Sylvie Champagne à assister à cette formation qui aura lieu à Sherbrooke les 24 et 25 janvier 2018 ;

QUE la municipalité assume les frais d'inscription et que les frais afférents lui soient remboursés.

ADOPTION : 6 POUR

Monsieur le maire ajoute des précisions d'éléments sur ce projet de loi.

294-11.2017 7.7 FORMATION OBLIGATOIRE POUR LES NOUVEAUX ÉLUS

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités organise une formation obligatoire pour les nouveaux élus sur le comportement éthique;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge à propos que les nouveaux élus assistent à cette journée de formation qui aura lieu à Stoke le samedi, 25 novembre 2017 de 8h30 à 16h00;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'inscription sont de 245,00\$ par participant excluant les taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Antoine Simard-Lebrun et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser Messieurs Claude Paulin, Alexandre Roy et Antoine Simard-Lebrun à assister à cette formation;

QUE la municipalité assume les frais d'inscription et que les frais afférents leurs soient remboursés.

ADOPTION : 6 POUR

295-11.2017 7.8 ACCEPTATION DES FRAIS – RÈGLEMENT 2017-219 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 82 000\$ POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE SUR LES RUES DES HÉRONS ET DES BERNACHES ET DES HONORAIRES PROFESSIONNELS

CONSIDÉRANT QUE les travaux de pavage sur les rues des Hérons et des Bernaches en référence au règlement 2017-219 sont complétés ;

CONSIDÉRANT QUE le coût net des travaux totalise un montant de 80 932,40\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter le coût des travaux pour un montant de 80 932,40\$;

ET d'offrir aux propriétaires des immeubles imposables de payer en un versement la part du capital relative à cet emprunt, tel que prévu à l'article 6 dudit règlement, au coût du 2 610,72\$ du lot avant le processus de financement du règlement 2017-219 approuvé par le Ministère des Affaires municipales et des Régions le 13 septembre 2017.

ADOPTION : 6 POUR

***** 7.9 ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES AU 31 OCTOBRE 2017**

La directrice générale résume les activités de fonctionnement à des fins fiscales au 31 octobre 2017. Les revenus sont de 2 530 624,47\$ comparativement à un budget de 2 713 225,00\$. Les dépenses sont de 2 075 215,76\$ sur un budget de 2 451 700,00\$. Les immobilisations sont de 306 337,97\$ versus un budget de 154 525,00\$ pour un excédent de 149 070,74\$.

***** 8.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

1^e Madame Gertrude Allard demande à quelle date l'Écocentre ferme. On l'informe que la date de fermeture est le 25 novembre.

***** 9.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun sujet n'est discuté.

296-11.2017 10.1 SOUMISSIONS : TOITURE DU GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 266-10.2017;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu trois (3) soumissions suite à l'appel d'offres sur invitation pour la toiture du garage municipal, à savoir ;

9196-1441 Québec Inc/Toitures Morneau	57 774,65\$ incluant taxes
Innov-Toit (9331-0746 Québec Inc.)	59 614,54\$ incluant taxes
9121-2134 Québec Inc. (Construtech-Réno S.L.)	70 774,01\$ incluant taxes

CONSIDÉRANT la conformité du plus bas soumissionnaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission du 26 octobre 2017 de la compagnie 9196-1441 Québec Inc/Toitures Morneau au montant de 57 774,65\$ incluant les taxes pour les travaux de toiture du garage municipal selon le document d'appel d'offres sur invitation d'octobre 2017 ;

ET QUE cette dépense soit assumée par le surplus accumulé non affecté.

ADOPTION : 6 POUR

Monsieur le conseiller Yvon Larochelle demande le montant de la soumission de Toiture des Cantons. La soumission était de 52 606,89\$ incluant les taxes.

297-11.2017 10.2 PROGRAMME DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveau 1 et 2 ;

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC du Val-St-François a obtenu un avis favorable du MTMDET ;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aides financières doivent être complétées dans le respect de la planification quinquennale prévue au plan d'intervention ;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière pour les travaux prévus en 2018 doit être complétée au plus tard le 30 novembre 2017, à savoir :

- Planage et resurfaçage sur une longueur de 900 mètres sur le rang 7 est pour un montant estimé à 134 550\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers que le conseil de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton autorise la présentation de cette demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

ADOPTION : 6 POUR

Monsieur le conseiller Adam Rousseau explique les termes de ce programme de subvention de 75 %.

298-11.2017 10.3 CONVENTION COLLECTIVE – HORAIRE DÉNEIGEMENT SAISON 2017-2018

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la lettre d'entente numéro 2 amendée concernant l'horaire pour couvrir les besoins du déneigement saison 2017-2018 en référence au contrat d'entretien des chemins d'hiver du Ministère des Transports ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'entériner la signature de cette lettre d'entente numéro 2 amendée « Horaire déneigement saison 2017-2018 » par les représentants de la municipalité ;

ET QUE cette dépense soit assumée par le contrat 850919640 du MTQ.

ADOPTION : 6 POUR

299-11.2017 10.4 CONVENTION COLLECTIVE – PRIME DE DISPONIBILITÉ

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la lettre d'entente numéro 3 amendée concernant la période de disponibilité pour couvrir les besoins du déneigement saison 2017-2018 en référence au contrat d'entretien des chemins d'hiver du Ministère des Transports ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers d'entériner la signature de cette lettre d'entente numéro 3 amendée « Prime de disponibilité » par les représentants de la municipalité ;

ET QUE cette dépense soit assumée par le contrat 850919640 du MTQ.

ADOPTION : 6 POUR

300-11.2017 10.5 SALARIÉS PERMANENTS SAISONNIERS - 17 SEMAINES

CONSIDÉRANT les termes de la lettre d'entente numéro 2 amendée;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Éric Vigneux a remis sa démission à titre de salarié permanent saisonnier, mais demeure réserviste;

CONSIDÉRANT le processus d'affichage à l'interne effectué selon la liste d'ancienneté ;

CONSIDÉRANT QUE le chef d'équipe aux travaux publics informe le conseil de la disponibilité de Messieurs Mathieu Gagnon et Daniel Armstrong aux postes de personnes salariés permanents saisonniers de 17 semaines en référence au contrat d'entretien des chemins d'hiver du Ministère des Transports ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers de nommer Messieurs Mathieu Gagnon et Daniel Armstrong aux postes de salarié permanent saisonnier pour une durée de dix-sept (17) semaines à raison de quarante (40) heures par semaine et ce, effectif à compter du 03 décembre 2017 jusqu'au 31 mars 2018, selon les conditions de la lettre d'entente numéro 2 amendée de la convention collective en vigueur ;

ET QUE cette dépense soit assumée par le contrat 850919640 du MTQ.

ADOPTION : 6 POUR

301-11.2017 10.6 AJOUT À LA LISTE DES PERSONNES SALARIÉES RÉSERVISTES

CONSIDÉRANT la demande du chef d'équipe aux travaux publics à l'effet d'ajouter quatre (4) noms à la liste des personnes salariées réservistes, journalier opérateur;

CONSIDÉRANT QUE le chef d'équipe aux travaux publics recommande au conseil municipal les candidatures de Messieurs Denis Giroux, Éric Lamoureux, Mike Pezzi et Martin Tremblay ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers que Messieurs Denis Giroux, Éric Lamoureux, Mike Pezzi et Martin Tremblay soient ajoutés à la liste des personnes salariées réservistes, journalier opérateur particulièrement pour l'entretien des chemins d'hiver.

ADOPTION : 6 POUR

Monsieur le conseiller Yvon Larochelle demande si des balises seront installées aux principales intersections. La directrice générale répond que de nouvelles balises sont commandées.

302-11.2017 10.7 ROUTES BLANCHES

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge à propos de poursuivre à l'hiver 2017-2018, le projet « routes blanches » sur certains secteurs de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est d'assurer à la fois la sécurité des usagers, la réduction des coûts et de l'emploi des abrasifs nuisant à l'environnement et aux ouvrages routiers ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton autorise pour la troisième année, la suite du projet « routes blanches » pour les opérations de déneigement à l'hiver 2017-2018 comme suit :

- . qu'il ne soit plus épandu d'abrasifs dans les secteurs suivants : chemins Labrie, Salois, Robert, Dion et section de la rue Chabot ainsi que les rues du Parc, des Bouleaux, Therrien, des Mésanges, du Barrage, des Hérons, des Bernaches ainsi que les rang 7 nord (section gravier), rang 6 nord (section gravier) petit rang 5 et chemin de la Rivière nord et sud ;
- . d'ajouter la rue des Hirondelles ;
- . que ces secteurs soient maintenus sur couvert de neige ;
- . que ces secteurs soient identifiés au moyen de la signalisation appropriée ;
- . que l'épandage d'abrasifs soit effectué lors de verglas, aux intersections et dans les courbes ou à toute autre moment jugé opportun par le chef d'équipe aux travaux publics;

ET QUE l'information soit transmise aux citoyens chaque année notamment dans la revue municipale de décembre.

ADOPTION : 6 POUR

303-11.2017 10.8 ACCEPTATION DES FRAIS – PROGRAMME DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL 2017

CONSIDÉRANT les termes de l’entente convenue entre le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification des transports et la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton quant au programme de réhabilitation du réseau routier local, dossier RIRL-2016-411 ;

CONSIDÉRANT QU’une aide financière maximale de 44 132\$ est annoncée pour ce dossier ;

CONSIDÉRANT les termes des résolutions 198-07.2017 et 199-07.2017 acceptant les soumissions, à savoir :

. Permaroute, scellement de fissures	1 500,21\$ excluant les taxes
. Pavage Maska Inc, couche mince préventive	54 547,21\$ excluant les taxes

CONSIDÉRANT QUE le chef d’équipe aux travaux publics confirme la réalisation de ces travaux et recommande au conseil municipal l’acceptation de ceux-ci ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy et adopté à l’unanimité des conseillers d’autoriser le paiement de la facture 380 de la compagnie Permaroute au montant de 1 500,21\$ excluant les taxes pour le scellement de fissures sur une partie de la rue de l’Église est ;

D’autoriser le paiement de la facture 38399 de la compagnie Pavages Maska Inc. au montant de 54 547,21\$ excluant les taxes pour une couche mince préventive sur une partie du rang 7 est ;

ET de confirmer que ces dépenses sont assumées par le fond général du budget 2017.

ADOPTION : 6 POUR

304-11.2017 10.9 CONTRAT MTQ – AVENANT NUMÉRO 1

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 149-06.2017 acceptant et autorisant les signataires du contrat 850919640 du Ministère des Transports quant à l’entretien des chemins d’hiver ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de l’avenant numéro 1 en date du 03 novembre 2017 de ce contrat modifiant les exigences générales de déglacage, à savoir : « Lorsque la température ambiante est inférieur à -12oC » par « Lorsque la température de surface de la chaussée est inférieure à -12oC »;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Paulin et adopté à l’unanimité des conseillers d’autoriser le maire, Monsieur Gérard Messier et la directrice générale, Madame Sylvie Champagne à signer les documents donnant effet aux présentes.

ADOPTION : 6 POUR

Messieurs les conseillers commentent les modifications apportées par le MTQ.

305-11.2017 11.1 LIGNE DIRECTRICE POUR L'ENCADREMENT DES ACTIVITÉS DE COMPOSTAGE ET RESTRICTION CONCERNANT L'UTILISATION DE SACS COMPOSTABLES

CONSIDÉRANT QUE le MDDELCC a mis à jour les Lignes directrices pour l'encadrement des activités de compostage en 2012, que ces lignes précisent que « pour éviter le risque d'odeur nuisible, des exigences spécifiques de traitement sont demandées. Ces exigences impliquent le traitement des résidus alimentaires en sacs de plastique dans un bâtiment fermé avec traitement de l'air. »

CONSIDÉRANT QUE les lignes directrices définissent ce qui correspond à un tri à la source en vrac et précisent que :

- *« Tout sac compostable est considéré au même titre que les sacs de plastiques, puisqu'il est tout aussi susceptible d'engendrer des conditions anaérobies ;*
- *Toutefois, les sacs en papier qui ne contiennent aucune pellicule, ou qui contiennent seulement une pellicule cellulosique, ne sont pas inclus dans cette définition, mais plutôt dans celle du « tri à la source en vrac », puisqu'ils sont moins susceptibles d'engendrer des conditions anaérobies. »*

CONSIDÉRANT QUE les installations qui traitent les matières organiques en provenance du territoire de la MRC du Val-Saint-François effectuée du compostage extérieur en milieu ouvert, ce qui implique que l'utilisation de sacs compostables n'est pas autorisée ;

CONSIDÉRANT QUE ces mêmes installations sont situées sur des propriétés où l'on retrouve déjà des lieux d'enfouissement techniques, que des distances séparatrices y sont prévues et que des programmes de gestion des odeurs y sont en application ;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation de sacs compostables est autorisée dans certaines villes environnantes, notamment à la ville de Sherbrooke, ce qui amène une confusion auprès de la population ;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation de sacs certifiés compostables, autre qu'en papier, facilite l'acceptabilité sociale des collectes de matières organiques, améliore la participation citoyenne et amenuise les désagréments possibles et reliés à ces collectes ;

CONSIDÉRANT QUE pour les secteurs industriel, commercial et institutionnel, l'utilisation de sacs compostables est un atout majeur à leur participation et au succès de l'implantation de collectes de matières organiques dans ces milieux ;

CONSIDÉRANT QUE pour les équipements de récupération des matières organiques installés dans les endroits publics (parcs, aréna, bordure de rue, etc.) ou utilisés lors d'événements ponctuels, l'utilisation des sacs compostables est essentiel pour la salubrité de ces endroits ;

CONSIDÉRANT QUE les sacs compostables sont plus abordables, plus accessibles et mieux adaptés aux équipements de récupération que les sacs de papier avec pellicule cellulosique ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;

QUE la MRC du Val-Saint-François demande au MDDELCC de reconsidérer les restrictions liées à l'utilisation de sacs compostables afin de permettre leur utilisation dans les lieux de compostage de catégorie 1, notamment lorsque ceux-ci sont utilisés comme recouvrement intérieur (*liner*) sans fermer le sac et dans un délai de traitement de 18 h, tel qu'autorisé dans le cas du traitement dans des composteurs thermophiles fermé de faible volume;

DE transmettre une copie de la présente résolution au ministre du MDDELCC, au député régional, à Recyc-Québec ainsi qu'à la RIGDSC

ADOPTION : 6 POUR

306-11.2017 11.2 APPEL D'OFFRES - ENFOUISSEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QUE l'entente avec Valoris pour l'enfouissement des matières résiduelles vient à échéance le 31 décembre 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Antoine Simard-Lebrun et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale à lancer un appel d'offres public pour l'enfouissement des matières résiduelles couvrant le période du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2019.

ADOPTION : 6 POUR

307-11.2017 11.3 PLAN D'ACTION MAMOT – NORME EN PHOSPHORE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance du 03 octobre 2017 du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire quant à un plan d'action à déposer concernant la mise en place d'équipements de déphosphatation ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du rapport déposé le 12 octobre 2017 par l'inspecteur en bâtiment, en environnement et aux travaux publics et des commentaires du 19 octobre 2017 de Monsieur François Poulin, ingénieur ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers d'entériner et de transférer ce rapport pour approbation auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, tel que demandé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTION : 6 POUR

308-11.2017 11.4 BRIS D'UNE POMPE À LA STATION DE POMPAGE NUMÉRO 4

CONSIDÉRANT QUE le conseil est informé du bris d'une pompe à la station de pompage numéro 4 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du rapport de l'inspecteur en bâtiment, en environnement et aux travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission du 06 mars 2017 de la compagnie Pompex au montant de 9 284,96\$ excluant les taxes pour l'achat d'une pompe submersible Flyght à la station de pompage numéro 4 sous réserve que l'entrée électrique soit adéquat pour ce type d'équipement;

ET QUE cette dépense soit assumée par le surplus accumulé non affecté.

ADOPTION : 6 POUR

309-11.2017 12.1 ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE D'URBANISME ET DE GÉOMATIQUE

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Val-Saint-François, par sa correspondance du 16 octobre 2017, offre une entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique pour une période d'un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton a reçu une proposition pour la réalisation de la révision et/ou de dossiers ponctuels en matière d'urbanisme et de cartographie ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton désire participer à cette entente aux conditions suivantes ;

- Ressource rédaction et support conseil : 50,00\$/heure
- Ressource cartographie et support technique : 30,00\$/heure

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton adhère à l'entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique aux conditions ci-dessus mentionnées ;

QUE la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton réserve un montant de 1 850,00\$ pour l'année 2018 selon la répartition suivante : 28 heures pour la ressource rédaction et support conseil et 15 heures pour la ressource cartographique et support technique.

ADOPTION : 6 POUR

*** Monsieur le maire apporte des précisions quant à ces services offerts par la MRC.

310-11.2017 13.1 CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance du 01 octobre 2017 quant au renouvellement de l'adhésion au Carrefour action municipale et famille ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton renouvelle son

adhésion au Carrefour action municipale famille pour l'année 2017-2018 et autorise le paiement de la cotisation annuelle de 86,23\$.

ADOPTION : 6 POUR

311-11.2017 13.2 FORMATION « JEUX D'EAU – UNE VAGUE À SUIVRE »

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la programmation du Conseil Sport Loisir de l'Estrie concernant la formation « Jeux d'eau – Une vague à suivre »;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Raymond Pélissier, agent de développement aux loisirs se montre intéressé à participer à cette formation ;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'inscription sont de 30,00\$ excluant les taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'agent de développement aux loisirs, Monsieur Raymond Pélissier, à assister à cette formation qui aura lieu à Sherbrooke le 20 novembre 2017 ;

QUE la municipalité assume les frais d'inscription et que les frais afférents lui soient remboursés.

ADOPTION : 6 POUR

COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION

COMPTES À PAYER DU 03 OCTOBRE AU 12 NOVEMBRE 2017

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N°	Nom	Montant
201700646 (C)	5608		2017-10-06	117	VISA DESJARDINS	350,66 \$
201700647 (C)	5609		2017-10-06	24	BELL Canada	588,10 \$
201700648 (C)	5610		2017-10-13	37	HYDRO-QUEBEC	1 341,77 \$
201700649 (C)	5611		2017-10-18	37	HYDRO-QUEBEC	2 095,69 \$
201700650 (I)	5620		2017-10-31	37	HYDRO-QUEBEC	294,08 \$
201700651 (I)	5621		2017-10-31	276	REVENU DU Canada	3 503,46 \$
201700652 (I)	5615		2017-10-31	277	REGIMES DE RETRAITE ET ASS. QUÉBEC	366,01 \$
201700653 (I)	5616		2017-10-31	278	REVENU DU QUEBEC	9 127,46 \$
201700654 (I)	5612		2017-10-31	280	FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES	654,96 \$
201700655 (I)	5617		2017-10-31	502	SYNDICAT CANADIEN FONCTION PUBLIQUE	317,35 \$
201700656 (I)	5618		2017-10-31	893	VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS	291,87 \$
201700657 (I)	5613		2017-10-31	998	INDUSTRIELLE ALLIANCE	1 902,98 \$
201700658 (I)	5614		2017-10-31	1109	INDUSTRIELLE ALLIANCE	260,66 \$
201700659 (I)	5622		2017-10-25	37	HYDRO-QUEBEC	352,20 \$
201700660					annulé	
Total des chèques émis						21 447,25 \$

COMPTES A PAYER- SÉANCE 13 NOVEMBRE 2017

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N°	Nom	Montant
201700661 (I)	5697		2017-11-14	15	SLIC	320,90 \$
201700662 (I)	5669		2017-11-14	18	L'ÉTINCELLE	496,84 \$
201700663 (I)	5688		2017-11-14	21	RESSORTS CHARLAND (SHERB) INC.	24,44 \$
201700664 (I)	5646		2017-11-14	24	BELL Canada	589,62 \$
201700665 (I)	5655		2017-11-14	30	DEPANNEUR RENALD MORIN	284,56 \$
201700666 (I)	5665		2017-11-14	37	HYDRO-QUEBEC	3 638,24 \$
201700667 (I)	5666		2017-11-14	38	IMPRIMERIE MARTINEAU INC.	677,20 \$
201700668 (I)	5678		2017-11-14	40	MRC DU VAL-SAINT-FRANCOIS	316,75 \$
201700669 (I)	5685		2017-11-14	42	PIECES D'AUTO BILODEAU INC.	20,25 \$

201700670 (I)	5695	2017-11-14	44	SIGNALISATION DE L'ESTRIE	44,01 \$
201700671 (I)	5647	2017-11-14	51	BELL MOBILITE	135,50 \$
201700672 (I)	5699	2017-11-14	53	SUPERIEUR PROPANE INC.	663,71 \$
201700673 (I)	5700	2017-11-14	54	TARDIF DIESEL INC.	1 214,64 \$
201700674 (I)	5651	2017-11-14	57	CHERBOURG	85,58 \$
201700675 (I)	5653	2017-11-14	58	COMITE DE LA ST-JEAN-BAPTISTE	370,52 \$
201700676 (I)	5654	2017-11-14	59	COOP DES CANTONS, COOPERATIVE AG.	62,38 \$
201700677 (I)	5657	2017-11-14	68	EDITIONS JURIDIQUES F.D.	295,03 \$
201700678 (I)	5670	2017-11-14	96	LIGNE ELECTRIQUE F.J.S. INC.	143,72 \$
201700679 (I)	5705	2017-11-14	117	VISA DESJARDINS	603,22 \$
201700680 (I)	5662	2017-11-14	201	GREAT WEST	2 781,41 \$
201700681 (I)	5671	2017-11-14	233	LOCATION WINDSOR	99,21 \$
201700682 (I)	5661	2017-11-14	275	FONDS INFORMATION sur le territoire	32,00 \$
201700683 (I)	5693	2017-11-14	300	SANI ESTRIE INC.	5 548,93 \$
201700684 (I)	5648	2017-11-14	344	CARQUEST WINDSOR LTÉE	57,91 \$
201700685 (I)	5664	2017-11-14	451	GROUPE HBG INC.	250,00 \$
201700686 (I)	5680	2017-11-14	454	ORIZON MOBILE	324,23 \$
201700687 (I)	5696	2017-11-14	455	SINTO INC.	148,32 \$
201700688 (I)	5686	2017-11-14	470	PNEUS METRO INC.	3 679,20 \$
201700689 (I)	5679	2017-11-14	472	OPERATION NEZ ROUGE	125,00 \$
201700690 (I)	5684	2017-11-14	484	PETROLES COULOMBE ET FILS INC.	4 006,92 \$
201700691 (I)	5703	2017-11-14	506	UAP INC.	255,80 \$
201700692 (I)	5675	2017-11-14	536	MEGABURO	446,82 \$
201700693 (I)	5694	2017-11-14	555	SERRURIER HARMER	170,12 \$
201700694 (I)	5691	2017-11-14	616	ROUSSEAU ADAM	276,38 \$
201700695 (I)	5673	2017-11-14	723	MARCHE ST-FRANCOIS	1 663,23 \$
201700696 (I)	5681	2017-11-14	730	PAVAGE MASKA INC.	62 715,65 \$
201700697 (I)	5690	2017-11-14	744	ROULEAU GASTON	2 650,00 \$
201700698 (I)	5676	2017-11-14	755	MESSIER GÉRARD	712,73 \$
201700699 (I)	5660	2017-11-14	794	FLAG GROUPE	833,80 \$
201700700 (I)	5698	2017-11-14	828	SOCIETE PROTECTRICE ANIMAUX DE	1 054,90 \$
201700701 (I)	5687	2017-11-14	878	PUBLIDIFFUSION	229,95 \$
201700702 (I)	5701	2017-11-14	879	TECHNOLOGIES CDWARE INC.	74,86 \$
201700703 (I)	5704	2017-11-14	921	VALORIS -	11 050,44 \$
201700704 (I)	5668	2017-11-14	950	LEBLOND MARIO	103,49 \$
201700705 (I)	5656	2017-11-14	965	DUPUIS MARYSE	147,08 \$
201700706 (I)	5682	2017-11-14	977	PELLISSIER RAYMOND	207,64 \$
201700707 (I)	5649	2017-11-14	981	CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET	86,23 \$
201700708 (I)	5667	2017-11-14	1016	LARAMÉE MONIA	617,50 \$
201700709 (I)	5677	2017-11-14	1051	MONTY SYLVESTRE INC.	3 267,57 \$
201700710 (I)	5663	2017-11-14	1053	GROUPE ENVIRONEX	556,73 \$
201700711 (I)	5659	2017-11-14	1084	EUROVIA QUEBEC CONSTRUCTION INC.	92 480,84 \$
201700712 (I)	5702	2017-11-14	1114	TRAITEMENT D'EAU SHERBROOKE	86,23 \$
201700713 (I)	5642	2017-11-14	1137	9325-0165 QUEBEC INC.	3 511,34 \$
201700714 (I)	5650	2017-11-14	1157	CENTRE CAMION GAUTHIER INC.	2 382,89 \$
201700715 (I)	5643	2017-11-14	1205	ARDOISES M. & M. INC.	39 062,52 \$
201700716 (I)	5644	2017-11-14	1206	AUMOND ANNE-MARIE	950,00 \$
201700717 (I)	5645	2017-11-14	1216	BEAUREGARD FOSSES SEPTIQUES LTEE	32 004,56 \$
201700718 (I)	5672	2017-11-14	1228	LOISIRS DE RACINE / SAE	574,88 \$
201700719 (I)	5689	2017-11-14	1230	REVOLUTION ENVIRONMENTAL SOLUTIONS	125 873,00 \$
201700720 (I)	5658	2017-11-14	1231	EQUIPEMENT MOORE LTEE	259,68 \$
201700721 (I)	5652	2017-11-14	1232	CODDINGTON JIM	23 341,59 \$
201700722 (I)	5706	2017-11-14	1233	VIVACO GROUPE COOPERATIF	22,42 \$
201700723 (I)	5641	2017-11-14	1234	9230-4815 QUÉBEC INC.	632,36 \$
201700724 (I)	5683	2017-11-14	1235	PELTI/TEINTAGE DE L'ESTRIE	563,38 \$
201700725 (I)	5692	2017-11-14	1236	ROUSSEAU CHANTAL	750,00 \$

Total des chèques émis

436 656,85 \$

**SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0001
SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0002**

**14 866,87\$
7 383.60\$**

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer en date du 13 novembre 2017 au montant de 436 656,85\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers que soit adoptée la liste des comptes soumis pour approbation telle que déposée;

ET QUE la directrice générale soit autorisée à en effectuer le paiement à qui de droit.

ADOPTION : 6 POUR

15.0 AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est discuté.

16.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

1^e Monsieur Réal Larochelle questionne et commente l'installation du PAVA sur la rue de l'Église. Des discussions s'en suivent.

2^e Monsieur Renald Lapierre questionne et commente l'utilisation du peigne lors de période de glace. Des vérifications seront faites avec le chef d'équipe aux travaux publics.

3^e Madame Marie-Ève Frappier commente la situation de l'hiver précédent sur le Rang 5 Nord où l'équipe de voirie a appliqué la notion de routes blanches sur ce chemin. Des vérifications seront faites avec le chef d'équipe aux travaux publics. Des discussions s'en suivent.

4^e Monsieur Antoine Trudeau demande si les trottoirs vont être déneigés à l'hiver 2017-2018. Monsieur le maire répond négativement. Des discussions s'en suivent.

5^e Madame Gertrude Allard questionne si le bris de la pompe à la station 4 est toujours la même source. Des explications sont données.

DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Tous les élus déposent leur déclaration des intérêts pécuniaires.

313-11.2017 17.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20h15.

ADOPTION : 6 POUR

Je soussignée, Sylvie Champagne, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles pour les résolutions ci-haut mentionnées.

Je soussigné, Gérard Messier, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions.

Gérard Messier, maire

Sylvie Champagne, directrice générale